

CONDITIONS GENERALES DE VENTE**GENERALITES**

Sauf stipulation contraire spécifiée dans nos lettres, les commandes qui nous sont remises et les marchés que nous traitons sont soumis sans exception, aux conditions générales ci-après, qui annulent et remplacent toutes clauses imprimées ou manuscrites, y inclus les conditions générales d'achat, figurant sur toutes lettres et tous documents de nos acheteurs ou contractants. Toute convention particulière ou toute dérogation à nos conditions générales doit faire, de notre part, l'objet de stipulations spéciales écrites. Les conditions générales définies ci-dessous qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par ces stipulations spéciales conservent leur plein et entier effet.

ARTICLE I : Documentations et tarifs

Les illustrations figurant dans les catalogues, prospectus et tarifs ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent subir des modifications. De même, poids et dimensions ne sont qu'approximatifs; ils ne peuvent en aucun cas être la cause de réclamation ou de réduction. Nous nous réservons, par exemple, le droit de modifier nos articles selon les perfectionnements que préconisent nos services de recherche ou nos fournisseurs. Nous recommandons d'utiliser les codes et dénominations figurant dans nos catalogues. Tous les plans techniques fournis avec le matériel ne peuvent en aucun cas être reproduits ou copiés sans l'accord de la Société WITT FRANCE SARL. Toute demande de certificat de conformité doit se faire à la commande et est facturable aux clients. Si un client a des exigences particulières par rapport à ses propres normes, il doit nous en faire part avant la commande. Sinon, il devra accepter notre matériel en l'état ou supporter les frais des modifications. Ceci est valable pour les certificats fournis.

ARTICLE II : Conditions commerciales

Nos prix sont nets, HT (hors taxes), départ, port et emballage en sus avec référence aux Incoterms CCI 2020. L'emballage n'est jamais repris. Les marchandises sont toujours facturées au tarif en vigueur le jour de la livraison ou de l'expédition. La validité des devis est indiquée sur les devis sinon elle est de 4 semaines. Nos relations avec le client sont soumises à nos conditions générales de ventes et au Droit Français. A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu du contrat de vente, comme en cas d'inexécution de l'un quelconque des engagements de l'acheteur, le contrat de vente sera résolu de plein droit si bon nous semble, sans que nous n'ayons à accomplir aucune formalité judiciaire, huit jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée, restée sans effet. La reprise par nous des biens revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation. Toutes nos ventes sont considérées comme traitées à notre siège qui constitue le lieu de paiement. Nonostante toutes stipulations contraires, le tribunal d'EVRY sera seul compétent pour connaître de tous litiges pouvant survenir quant à la conclusion ou à l'exécution des conventions conclues avec nous et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, toute commande renferme acceptation implicite des présentes conventions. Si le client ne publie pas ses comptes annuels ou en absence de publication de son dernier exercice comptable, le paiement de la commande sera exigé avant à la livraison. Une fois reçue par WITT FRANCE, la commande ne peut pas faire l'objet d'une annulation. L'acheteur sera tenu d'en payer la valeur complète.

ARTICLE III : Minimum de commande – Ouverture de compte

Minimum de commande : le minimum de commande est fixé à 100,00 EUR net HT. Paiement à la commande pour les commandes inférieures à 200,00 EUR H.T. Paiement à réception pour les commandes inférieures à 300,00 EUR H.T. Conditions d'ouverture de compte : virement bancaire avant livraison. Joindre à votre commande un IBAN, votre code NAF ou APE, N° de SIRET, n° TVA intracommunautaire ou identifiant fiscal et adresse email d'envoi des factures.

ARTICLE IV : Conditions de livraisons

Sauf contrordre, nous nous réservons le droit d'effectuer les envois aux frais du client. Les frais d'expédition viennent en sus. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles. Les délais de livraison sont donnés de façon aussi exacte que possible, sans garantie toutefois de notre part. Les éventuels retards de livraison ne peuvent donner lieu à une quelconque indemnisation, ni justifier la rupture de la commande. Si une erreur de livraison devait survenir par suite d'une imprécision de la part du client, nous en déclinons toute responsabilité; les frais de retour seraient

à la charge de l'acheteur. Nos produits voyagent aux risques et périls du destinataire (Art. 100 du Code de Commerce). Il est donc nécessaire à nos clients de ne donner décharge qu'après s'être assuré que l'envoi est complet et en parfait état lors de la réception du matériel. En cas d'avarie, manquants, etc. il appartient au destinataire de porter des réserves caractérisées sur le document de transport et d'adresser ses réclamations par lettre recommandée au dernier transporteur et de nous en aviser également par écrit; ceci dans un délai de deux jours à compter de la date d'arrivée. Notre responsabilité ne saurait être mise en cause pour toutes dégradations ou altérations de qualité relevant du fait du transport. Les clients ont obligation de nous retourner le bordereau de livraison, daté, signé avec mention du nom du réceptionnaire et du lieu de livraison sur witt-france@wittgas.com ou fax. Pour les clients en UE, le non-respect de cette obligation nous donne le droit de leur facturer la TVA au taux en vigueur. Nous demandons aussi à recevoir le CMR.

ARTICLE V : Paiement

Les factures sont payables à notre siège social, soit par chèque, soit par virement, soit par traite acceptée et domiciliée à 30 jours (trente). Les lettres de change et acceptations ne font ni novation, ni dérogation au dit lieu de paiement. Lorsqu'un règlement par traite ou effet de paiement a été décidé, ceux-ci doivent être retournés avec acceptation, dans un délai de huit jours à réception. Tous les règlements à l'exportation s'effectueront par crédit documentaire irrévocable et confirmé payable à vue ou avant livraison par virement (tous frais bancaires à la charge du client). Le non règlement d'une facture ou d'un effet de paiement à l'échéance fixée entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues ainsi que la perception d'intérêts de retards calculés à 1,5 fois le taux d'intérêt légal par an majorée de 3 points (Loi N° 92-1442). De plus, une intervention contentieuse pourra être engagée et le règlement des frais d'intervention, frais judiciaires et intérêts légaux sera à la charge du client avec Indemnité forfaitaire (40 EUR cf. art. D. 441-5) pour frais de recouvrement due au créancier dans le cas où les sommes dues sont réglées après échéance. En outre, nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution des commandes en cours ainsi que d'exiger un prépaiement pour les commandes ultérieures. L'escompte n'est pas autorisé.

ARTICLE VI : Clauses de réserve de propriété

Toute commande passée à notre Société suppose acceptation par le client de la clause de réserve de propriété. Les marchandises fournies resteront donc notre propriété, jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement (encaissement complet du prix et de ses accessoires), ceci conformément aux dispositions de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980 et article 122 de la loi du 25 janvier 1985 relative à la réserve de propriété.

ARTICLE VII : Garantie

La Société WITT FRANCE SARL garantit que les fournitures sont exemptes de tout défaut de matière ou de fabrication au moment de leur livraison. Dans le cas où des défauts seraient constatés, WITT FRANCE SARL s'engage à réparer ou à remplacer les fournitures défectueuses à condition que le client l'en informe par écrit. En cas de défaillance du matériel, la garantie se limite au remplacement des pièces en cause et ne peut avoir pour effet de prolonger la garantie du matériel. Si une intervention entraîne une immobilisation du matériel et / ou de l'installation, aucune indemnité ne peut être réclamée auprès de WITT FRANCE SARL. De même aucune indemnité pour perte d'exploitation ne pourra être requise contre WITT FRANCE en cas de défaillance du matériel livré. La garantie est de 12 mois à compter de la date de livraison.

ARTICLE VIII : Recyclage et fin de vie des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Conformément aux dispositions du code de l'environnement en matière de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) professionnels (art R543-195 et suiv), la société WITT FRANCE adhère à Eco-systèmes, éco-organisme agréé par les Pouvoirs publics aux conditions définies par l'art R543-197. IDU : FR022411_05YTPR. Elle apporte ainsi à ses clients la garantie de pouvoir bénéficier du dispositif de collecte et de recyclage proposé par Eco-systèmes Pro pour les DEEE issus des équipements professionnels qu'elle a mis en marché. Pour un seuil inférieur à 500kg (et 2.5 m3), les DEEE pourront être déposés, sans frais supplémentaires, sur prise de rendez-vous dans des points d'apport Eco-systèmes Pro. Pour un seuil supérieur à 500kg (ou 2.5m3), un enlèvement gratuit sur site pourra être organisé sur prise de rendez-vous. Plus d'information sur <http://www.eco-systemes-pro.fr/>. Ces équipements seront dépollués et recyclés dans une filière à haute performance environnementale.